

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

## Délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2022

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 04

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :

13 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Stanislas BOUCHET, Guy COLENT (pouvoir donné à Chani PETIT), Sylvie DESBOURDELLES (pouvoir donné à Thomas ALESSI) et Vincent LABOURIER (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absent : Olivier CHAMBE.

### **2022-50 Délibération autorisant le Maire à signer la convention périscolaire avec la MJC Eveux Fleurieux pour la période 2022/2023**

#### **Rapporteur : Véronique BOUCHARD**

VU le projet de convention périscolaire pour la période 2022/2023,

**CONSIDERANT** la nécessité d'avoir un taux d'encadrement des enfants suffisant dans le cadre du temps périscolaire,

Afin de compléter ses équipes et mettre en œuvre une partie du Contrat Enfance Jeunesse, la mairie fait appel à la MJC Eveux Fleurieux pour la prise en charge pédagogique des activités sur le temps périscolaire.

Cette intervention comprend le directeur et 3 animateurs sur le temps méridien (11h30-13h30) et deux animateurs une heure durant la garderie du soir (16h30-17h30). La contrepartie financière pour la commune s'élève à 12 221 € pour l'année scolaire 2022- 2023.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention périscolaire 2022-2023 avec la MJC Eveux Fleurieux,
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



Diogène BATALLA

